



PROGRAMME DE PREMATURETION

APPEL A PROJETS

2024

THEMATIQUE SOCIETES, HUMANITES, MODERNITES

PÔLE UNIVERSITAIRE D'INNOVATION

DE

L'ALLIANCE SORBONNE UNIVERSITE

Session 2

Date limite de déclaration d'intention de dépôt de projet :

Lundi 15 avril 2024 – 12h

Date limite de soumission des projets : mardi 7 mai 2024 - 12h

L'Alliance Sorbonne Université (ASU) favorise une approche globale de l'enseignement et de la recherche dans les champs disciplinaires des lettres, langues, sciences humaines et sociales, de la médecine, des sciences et de l'ingénierie, de la technologie et du management. Elle développe de nombreux programmes et projets communs en formation, en recherche et en valorisation et diffusion de leurs résultats.

L'ASU encourage et accompagne la valorisation des travaux de recherche sous toutes ses formes, des productions scientifiques et culturelles originales à la création d'entreprise.

Elle apporte ainsi sa contribution aux grands enjeux sociétaux actuels, tels la valorisation des patrimoines, le dialogue interculturel, la transition environnementale.

1. Présentation générale du Programme

1. 1. Objectif

Dans le cadre de l'Idex et du Pôle Universitaire d'Innovation (PUI), l'Alliance dédie un fonds de prématuration pour soutenir et accompagner de façon précoce le développement des projets innovants en émergence quel que soit leur discipline ou le secteur d'application visé, dès lors qu'ils ont pour finalité la valorisation auprès de la société ou d'acteurs économiques.

Afin de prendre pleinement en compte le potentiel et les spécificités de la valorisation de toutes les thématiques et disciplines de l'Alliance Sorbonne Université, il est proposé que les porteurs candidatent sur l'une des deux thématiques suivantes de l'appel à projets :

- Humanités, sociétés et modernités
- Sciences, ingénierie et santé

D'une durée de 6 à 12 mois, les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un financement de 80k€ maximum permettant de couvrir des frais de fonctionnement et/ou d'analyse (dont prestations externes), recrutement de personnel et d'équipement.

Le programme peut éventuellement intervenir en amont et en complément des missions de la SATT Lutec ou des filiales de valorisation telles que CNRS Innovation.

Le présent Appel à projet précise les critères d'éligibilité et de sélection appliqués pour les projets relevant de la thématique Humanités, Sociétés et modernités.

1.2. Montage et soumission des projets

*Pour la constitution des dossiers, les porteurs de projets sont invités en premier lieu à se rapprocher de la structure de valorisation de leur établissement auprès des contacts mentionnés dans le tableau ci-dessous et au plus tard **le lundi 15 avril 2024 à 12h.***

Les candidatures sont formalisées via un **dossier de candidature constitué conjointement par le porteur et le service de valorisation** dont dépend la structure éligible.

Les projets sont remontés à Sorbonne Université, coordinateur de l'AAP, par le service de valorisation de l'établissement à l'adresse suivante : DREI-Prematuration-ASU@sorbonne-universite.fr

Date limite d'envoi des dossiers : le mardi 7 mai 2024 à 12h

Liste des contacts des structures de valorisation des membres de l'ASU

Etablissement	Contacts
UTC	dr-vp@utc.fr
MNHN	valorisation@mnhn.fr
SU	Faculté des Lettres : barbara.van_doosselaere@sorbonne-universite.fr Faculté de Santé : Ana.bobier@sorbonne-universite.fr Faculté des Sciences et ingénierie : sciences-drv-valorisation@sorbonne-universite.fr
INRIA	Estelle.gaspard@inria.fr et stip-pro@inria.fr
CNRS	anna.lourantou-paris@cnrs.fr miranda.delmotte@cnrsinnovation.fr
Inserm-Transfert	severine.barth@inserm-transfert.fr
ENSCI	quentin.lesur@ensci.com

1.3 Suivi des projets financés

Le suivi de chaque projet est assuré par la structure de valorisation de l'établissement mandataire unique dont il est issu. Il consiste en une réunion à mi-parcours, rapport intermédiaire ainsi qu'une réunion de bilan et rapport final avec bilan financier des dépenses effectuées.

2. Critères d'éligibilité et de sélection - Processus

2.1. Critères d'éligibilité

L'appel Prématuration permet de financer les étapes initiales du projet de valorisation, par exemple pour finaliser des travaux de recherche sur un volet plus sociétal, valider une preuve de concept, appréhender les enjeux de propriété intellectuelle associés, identifier une ou des applications potentielles.

Sont éligibles les projets répondant aux critères suivants :

- Projets issus des laboratoires du périmètre de l'Alliance Sorbonne Université et dont le mandataire unique est l'un des membres fondateurs du PUI ;

- Projets dont le niveau de maturité est bas (à titre d'information entre 1 et 4 selon l'échelle Societal readiness level (SRL) - voir le § 2.3 pour plus d'information) avec une preuve de concept à établir, des applications potentielles à explorer pour renforcer ou confirmer le potentiel de valorisation ;
- Projets à potentiel d'impact socio-culturel, environnemental ou socio-économique fort ;

- Les projets devront :
 - Présenter les difficultés à surmonter (verrou(s) d'ordre méthodologique, technologique, juridique, etc.)
 - Présenter les objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs ciblés réalisables dans un délai de 12 mois ;
 - Présenter une qualification des enjeux de propriété intellectuelle et proposer une stratégie associée cohérente et intégrée au projet ;
 - Être construits en concertation avec les structures de valorisation des laboratoires qui les portent.

Les projets candidats peuvent être co-portés par des personnels post-doctorants, sous réserve qu'ils soient rattachés à une structure de recherche de l'ASU et qu'ils disposent déjà du financement de leur salaire. Tout autre candidature fera l'objet d'un arbitrage par le comité de sélection.

Les projets peuvent faire l'objet d'un co-financement de pré-maturation y compris lorsqu'il est apporté par une entreprise française ou étrangère, sous les réserves suivantes : i) que les projets ne soient pas déjà contractuellement engagés dans un transfert industriel, en cours de négociation ou en cours de financement par un tiers, ou bien portés par une start-up en incubation et ii) pour une entreprise étrangère, du respect des règles de protection du potentiel scientifique et technique de la Nation (« PPSTN ») et de ne pas affaiblir la souveraineté nationale au regard des enjeux scientifiques, économiques et sociétaux qu'ils adressent.

Enfin, des laboratoires internationaux peuvent participer aux projets, sous les mêmes réserves en matière de PPSTN et de souveraineté que celles formulées vis-à-vis des entreprises étrangères. Cependant, le financement ne sera alloué exclusivement qu'au laboratoire de l'ASU portant le projet.

Les projets issus de structures sous mandat unique d'établissements partenaires qui disposent déjà d'un dispositif d'accompagnement en prématuration seront orientés préférentiellement vers ces établissements. Néanmoins, une étude au cas par cas reste possible, notamment dans le cas d'un co-financement.

Dépenses éligibles :

- Frais de fonctionnement (dont prestation externe), recrutement de personnel et d'équipement ;
- Certains projets à un stade très amont peuvent nécessiter une d'étude préalable à leur lancement opérationnel que ce soit une prestation d'accompagnement à l'idéation ou au design, un diagnostic-conseil technico-juridique et/ou de propriété intellectuelle ou une étude de marché flash (entre 10 et 15 k€) pour orienter le développement du projet. Dans ce cas précis, seule la prestation demandée est éligible. Sur la base du résultat de la prestation d'accompagnement, une seconde demande de prématuration pourra être déposée.

Par ailleurs, les projets qui nécessitent l'intégration d'une réflexion en design sont invités à exposer aussi précisément que possible leur besoin dans le dossier de candidature, pour que le comité de sélection étudie, avec l'Ecole nationale supérieure de création industrielle (ENSCI Les Ateliers), la possibilité d'un accompagnement spécifique.

Les projets qui peuvent bénéficier d'un co-financement complémentaire de prématuration par un autre opérateur ou établissement ne sont pas exclus. Les dossiers devront préciser i) si des demandes de co-financement ont été déposées en parallèle et auprès de quel(s) opérateur(s)/ établissements(s) et ii) les co-financements obtenus le cas échéant. La coordination avec l'autre établissement financeur (ex : CNRS, Inserm-Transfert, INRIA, IRD, PSL, etc.) devra être explicitée.

2.2. Critères et processus de sélection des candidatures

Les projets feront l'objet d'une pré-sélection sur dossier pour retenir ceux qui seront présentés oralement par les porteurs devant le comité de sélection. Au cours de cette pré-sélection, les porteurs pourront être contactés par un membre du comité de sélection pour un complément d'information.

Le jour de la présentation orale du projet devant le comité, la/le responsable scientifique pourra être accompagné(e) par la personne en charge du suivi de la valorisation de son projet au sein de son établissement.

Le comité de sélection est composé de représentants des établissements membres du PUI-ASU et d'experts externes non académiques. Les critères de sélection sont les suivants :

- Le potentiel de valorisation ;
- Le potentiel créatif et/ou inventif ;
- Présentation du projet : identification des difficultés à surmonter, clarté des objectifs qualitatifs et quantitatifs et des étapes ; cohérence entre objectifs, moyens, et durée ;
- Une approche de la propriété intellectuelle adaptée au projet et à son écosystème ;
- Prise en compte ou anticipation des contraintes d'usage ou industrielle si applicable ;
- L'engagement de l'équipe projet et du laboratoire dans le processus de prématuration et les activités de valorisation futures ;
- L'impact sociétal (socio-culturel, environnemental, socio-économique)

Le comité de sélection pourra également formuler des recommandations pour l'accompagnement du projet, notamment la réalisation préalable d'une étude de faisabilité technico-économique ou de propriété intellectuelle ou l'orientation vers d'autres sources de co-financement.

Le montant de la demande de financement sera apprécié au regard de la nature des différents postes de dépenses présentés dans le dossier de candidature. Le comité se réserve la possibilité de réduire ou d'augmenter l'enveloppe financière attribuée par rapport à la demande initiale formulée.

2.3. Niveaux de maturité attendus selon l'échelle de Societal Readiness Level (SRL) : 1 à 4

Niveau	Description du niveau de SRL
1	Recherche basique – Approche originale d'un enjeu sociétal. Travail de reproblématisation, les besoins sont décrits
2	Caractérisation du concept – Caractérisation d'un concept en relation à l'enjeu sociétal reproblématisé
3	Validation du concept – Validation sociétale du concept en lien avec le monde socio-économique (1 ^{er} niveau des marques d'intérêt des acteurs)
4	Traduction du concept en projet d'innovation sociale – identification et caractérisation des domaines d'application du concept dans la société (2 ^{dn} niveau des marques d'intérêt des acteurs)
5	Modélisation du pilote - Elaboration du pilote in situ, en lien avec le monde socio-économique. Premiers prototypages en conditions dégradées.
6	Mise en œuvre du pilote – Adaptation des conditions réelles afin de permettre la mise en œuvre du pilote (changement des cadres et des pratiques dans l'environnement du pilote)
7	Fonctionnement opérationnel du pilote – déploiement du pilote dans l'environnement réel et suivi
8	Conditions de l'essaimage et de la montée en échelle - Evaluation des conditions de diffusion. Objectivation de l'impact
9	Intégration au sein de la société dans son ensemble Solution qualifiée et testée, disponible et normalisée

Societal Readiness Level : échelle de maturité des projets d'innovation sociale développée par le LabCom DESTINS, associant la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers (CNRS-Université de Poitiers et la coopérative Ellyx – *La grille Societal readiness level*, Olivier Palluault, Note de recherche 01 du laboratoire commun DESTINS, octobre 2021.